

CONTACTS

Proviseure : Mme TIBLE
Principale adjointe : Mme Melaine
Coordonnateur EPS : M. MARTIN
Coordonnateur Section Sportive Scolaire :
M. THOUAN / M. MARTIN

	Educateur sportif SNID : Romain DEVOUCOUX 06 34 53 34 40
	Educateur sportif ECDS : Santiago RUIZ 06 36 59 97 56
	Educateur sportif ESL : Esperance Saint Léger Rugby Jérémy COLOMBAT 06 25 32 25 16
	Educatrice sportive ESL : Mlle GENESTE

Inscription au collège

L'inscription au collège se fait indépendamment des sections.

Si l'enfant est scolarisé dans une classe de CM2 hors du secteur du collège Maurice Genevoix, ou dans un autre collège, l'inscription au collège Maurice Genevoix sera conditionnée à la sélection.

Dès la rentrée, l'élève devra adhérer à l'AS

Sélections

La sélection se fait sur la base des performances sportives **et** des résultats scolaires évalués en commission après les sélections sportives. Le maintien dans la section sportive au cours de la scolarité est conditionné à l'**exemplarité de l'élève dans ses résultats et dans son comportement.**

Sections Sportives Scolaires

Rentrée 2023-2024

Exigence et Excellence

FOOTBALL
RUGBY
CANOE KAYAK
GYMNASTIQUE

Collège Maurice GENEVOIX
51 Route d'Avril-sur-Loire 58300 Decize
03 86 77 07 30

0580017d@ac-dijon.fr <http://col58-genevoix.ac-dijon.fr/>



« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire »

Circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011

Les objectifs :

- Découvrir ou se perfectionner dans son activité
- Combiner étude et pratique sportive
- Accéder aux compétitions UNSS Excellence et fédérales

→ L'engagement dans une section sportive est définitif.

→ S'engager dans une section sportive ou classe sportive c'est pratiquer :

- Jusqu'à 4h de sport en plus des autres enseignements

→ Une section sportive prépare aux pôles espoirs.



FOOTBALL – Les conditions

La section est ouverte aux élèves des futures classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Être adhérent d'un club de football n'est pas nécessaire pour participer aux sélections (il faudra l'être impérativement, dès la rentrée 2023-24).

Entraînement assuré pour l'essentiel par les éducateurs sportifs du SNID

FOOTBALL – Les Sélections

Elles se dérouleront **au stade des halles** de Decize, le **mercredi 24 Mai à 14h00**. Les dossiers des élèves retenus après la sélection sportive seront ensuite étudiés en commission au collège pour intégration définitive.



RUGBY – Les conditions

La section est ouverte aux élèves des futures classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Être adhérent d'un club de rugby n'est pas nécessaire pour participer aux sélections. Il faudra l'être impérativement dès la rentrée 2023-24. Entraînements assurés pour l'essentiel par l'éducateur sportif de l'ESL et un professeur d'EPS



GYMNASTIQUE – Les conditions

La section est ouverte aux élèves féminines des futures classes de la 6^{ème} jusqu'à la 3^{ème}.

Être adhérent d'un club de gymnastique est nécessaire pour participer aux sélections et prétendre à un bon niveau régional.

Entraînements assurés par l'éducatrice sportive de l'ESL

RUGBY et GYMNASTIQUE – Les Sélections

Elles se dérouleront **au stade Freneau** de St Léger des Vignes, le **mercredi 24 Mai à partir de 15h00**. Les dossiers des élèves retenus après la sélection sportive seront ensuite étudiés en commission au collège pour intégration définitive



Course en ligne – Kayak Polo – Slalom

Canoë Kayak – Les conditions

La section est ouverte aux élèves des futures classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Le matériel utilisé dans le cadre de la section est le matériel du club.

Etre adhérent d'un club de canoë-kayak n'est pas nécessaire pour participer aux sélections, mais il faudra l'être impérativement, dès la rentrée 2023-2024.

Le jour de la rentrée, les élèves devront justifier du test « savoir nager 50 m » et « pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances et de loisirs » à réaliser auprès d'un maître-nageur.

Entraînements assurés pour l'essentiel par l'éducateur sportif de l'ECDS et un professeur d'EPS

Canoë - Kayak – Les Sélections

Elles se dérouleront **à l'ECDS**, Chemin des olympiades, 58300 Decize, le **mercredi 24 Mai à 13h30**. Les dossiers des élèves retenus après la sélection sportive seront ensuite étudiés en commission au collège pour intégration définitive.